DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

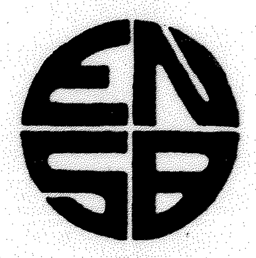
Pierre-Alain TILLIETTE

LA MAISON DES ECRIVAINS

MODE D'EMPLOI

à la lumière d'une année d'existence

ANNEE : 1987 **23 ème PROMOTION**



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES
17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

LA MAISON DES ECRIVAINS

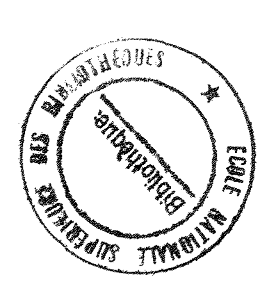
MODE D'EMPLOI

à la lumière d'une année d'existence

(The Maison des écrivains, way of using in the light of one year of life)

par Pierre-Alain TILLIETTE

sous la direction de Monsieur Jacques BRETON



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES 1987

La Maison des écrivains, mode d'emploi : A la lumière d'une année d'existence / Pierre-Alain Tilliette. _ 1987 ._ 44 f. ; 30 cm

Mém. D.S.B. : Villeurbanne : 1987

Tilliette, Pierre-Alain
Maison des écrivains
Ecrivain
Politique culturelle : France : 1981-1987

Le 6 mars 1986, est inaugurée à Paris la Maison des écrivains qui avait été préparée par une association de préfiguration. Un an après, on peut voir ce qui a été abandonné du projet initial et ce qui a été maintenu. Cet organisme, que les écrivains gèrent par le biais d'une association "loi de 1901", veut être un lieu de rencontres culturelles et proposer des services aux auteurs : documentation, transmission d'offres de collaboration rémunérée... La Maison des écrivains devra préciser sa définition et marquer ce qui la différencie du CNL et des autres organisations d'écrivains.

On March 6th 1986 is inaugurated at Paris the Maison des écrivains which has been prepared by an association of prefiguration. One year later, what has been given up and what has been maintained from the initial project can be seen. This organism, managed by the writers by means of an association "1901 law", pretends to be a place for cultural meetings and propose services to the authors : documentation, transmission of offers of remunerated collaboration... The Maison des écrivains will have to precise its definition and mark what makes it different from the Centre national des lettres and from others writers' organisations.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Qu'est-ce que la Maison des écrivains? Force est de constater qu'elle n'est pas encore aussi connue qu'on pourrait le souhaiter. Un foyer de création, une Villa Médicis ou bien une sorte de Maison du marin? Un ouvroir d'auteurs potentiels, ou le tiroir d'une charade dont le tout serait la politique culturelle française? La question exige en fait une réponse circonstanciée, car la Maison des écrivains, de fondation récente, est toujours dans sa phase expérimentale. En substance, elle est un lieu de rencontre et des services offerts par les écrivains pour les écrivains, double orientation que nous retrouverons tout au long de cette étude.

Mais avant de faire le tour de la Maison, il convient de la situer, et cela sur deux plans.

Sur le plan géographique d'abord. La Maison des écrivains se trouve à Paris, dans le quartier de l'édition, ce village des "intellocrates" qu'ont décrit H. Hamon et P. Rotman. L'emplacement dénote un souci de prestige. De l'avis de tous ceux qui y furent conviés, l'inauguration, le 6 mars 1986, de la Maison et des nouveaux locaux du Centre National des Lettres dans le bel hôtel d'Avejan fournit l'occasion d'une fête somptueuse(1).

Sur le plan socio-économique ensuite. De même que les architectes prennent en compte l'environnement où s'insérera leur construction, de même il nous faut replacer la Maison des écrivains sur un terrain plus vaste : celui du statut de l'écrivain dans notre société. Nous nous contenterons d'esquisser à grands traits, et pour mémoire, cette composante du "paysage littéraire français". Il y a d'abord l'image que les écrivains eux-mêmes se font de leur statut. En réponse à la question n°2 de l'enquête d'E. Gaede(2), 28,5% seulement des auteurs interrogés tiennent que la carrière d'écrivain est une profession comme une autre, 54,5% pensent le contraire et 17% ont un avis nuancé. Solitude et relative pauvreté sont au dire des écrivains le lot le plus commun. "Instabilité d'une occupation mal définie, mal rétribuée, mal insérée dans la société", note l'un d'eux. Certes, l'enquête remonte aux années 68, mais le temps ne fait pas grand-chose à l'affaire puisqu'en 1981, le Conseil Permanent des Ecrivains, dans un texte intitulé "Vers un statut de l'écrivain", estime que revient"toujours dans les idées et dans les faits un réflexe de marginalisation de l'état d'écrivain"(3). Pourtant, si les écrivains se considèrent gens à part, la figure du poète maudit a disparu des représentations collectives : selon Mona Ozouf, interprétant un sondage de la

SOFRES(4), l'écrivain a désormais "une image normalisée", il "ressemble à tout le monde" et "il y a même 38% des Français pour souhaiter donner aux écrivains la tranquillité d'un salaire". Entre ces deux représentations contradictoires, il y a la vision probablement plus objective des théoriciens. Robert Escarpit affirme qu'étant donné l'incidence des facteurs économiques sur la création, la société doit "résoudre le problème de l'intégration du métier des lettres à son système économico-social"(5). Il ajoute que "pour le moment, l'homme de lettres que n'ont pas favorisé les gros tirages, qui n'a pas bénéficié du mécénat d'un prix ou que n'a pas enrichi quelque adaptation cinématographique, n'a, s'il refuse le second métier, qu'un choix limité de solutions", à savoir le salariat (journalisme, édition) ou encore ce qu'il appelle les "menus travaux littéraires" (version élégante des "petits boulots"?) : "adaptations, traductions, livres documentaires"(6). Michèle Vessillier-Ressi renchérit : le second métier est une "quasi nécessité" ou le cumul d'activités d'auteur. L'auteur moyen "écrit un peu de tout, un peu partout"(7). Malgré cela, une définition du statut de l'écrivain(8) se fait jour en France, compromis entre la conception d'auteur-propriétaire héritée de la Révolution qui aboutit à la loi de 1957 et la conception d'auteur-travailleur héritée du marxisme qui conduit aux plus récentes réformes sociales et fiscales (loi de 1975). C'est dans cette voie moyenne que s'engage le premier rapport Pingaud-Barreau(9) : "l'écrivain est quelqu'un qui, d'une part, touche des droits d'auteur au titre de ses publications (condition nécessaire), mais d'autre part, peut exercer un certain nombre d'activités non salariées (dont la liste devrait être dressée avec prudence et précision) qui sont directement liés à sa qualité d'auteur"(10). Les deux rapports Pingaud-Barreau constituent, nous le verrons, une sorte de livre de la genèse de la Maison des écrivains.

Le décor ainsi campé au propre et au figuré, nous pourrons dans un premier temps faire l'historique de la Maison et décrire ses structures. Puis nous étudierons ses deux lignes de force, la première se dédoublant : services rendus aux auteurs et lieu de travail, la seconde qui a trait à l'image de marque : lieu de rencontres culturelles. Nous analyserons enfin certaines ambiguïtés que la Maison des écrivains devra résoudre d'une manière ou d'une autre pour affirmer clairement son identité.

Ce travail repose en grande partie sur une série d'entretiens. Je tiens donc à remercier toutes les personnes qui ont accepté avec gentillesse de répondre à mes questions :

Monsieur François Coupry, responsable du service auteurs-médias de la Maison des écrivains,

Monsieur Robert Deleuse, secrétaire administratif de la Maison des écrivains,

Monsieur Michel Friedman, responsable du service auteurs-éditeurs de la Maison des écrivains,

Madame Michèle Ignazi, responsable du service de documentation de la Maison des écrivains,

Monsieur Hugues de Kerret, directeur de la Maison des écrivains,

et tout particulièrement, pour ses précieuses indications, Monsieur Maurice Cury, secrétaire général du conseil d'administration de la Maison des écrivains.

1. ARCHITECTURE DE LA MAISON DES ECRIVAINS

1.1 Historique

L'idée d'une telle Maison était dans l'air depuis un certain nombre d'années, liée au désir de légitimation sociale des écrivains. Une première lettre en ce sens parvient aux pouvoirs publics dans les années 70, signée Eugène Guillevic, membre de l'Union des Ecrivains. Cette organisation (créée en 1968) sera, au sein du Conseil Permanent des Ecrivains, le fer de lance du projet puisque Bernard Pingaud en fait partie et que la première formulation quasi officielle de la Maison des Ecrivains se trouve dans les deux rapports qu'il remet au ministre de la Culture en 1981-82(11). Les choses sont assez compliquées: nous avons vu que la Maison s'agençait autour de deux axes (lieu culturel, organe de services) ; or ces deux axes figurent dans les rapports susdits, mais à la Maison des écrivains n'est dévolu que le rôle de lieu de rencontre et d'accueil international des auteurs (voir annexe 1, p.28). Tout ce qui touche aux services relève du CNL. B. Pingaud décrit ce qu'il appelle d'abord les contrats d'animation puis d'association dont il donnera cette brève définition dans un article ultérieur : pour compléter les bourses de création du CNL, "il faut offrir à tous les écrivains qui le souhaitent une solution professionnelle alternative leur permettant de s'insérer, en tant qu'écrivains, dans la vie culturelle, socio-culturelle et éducative. Non pas sous la forme rigide d'emplois qui leur seraient réservés, mais par le biais de "contrats d'association" passés entre tel auteur et une Maison de la culture, un centre dramatique, une bibliothèque, une université, une municipalité, une association qui souhaiteraient bénéficier de leurs concours pour la réalisation de tel projet déterminé"(12) (voir annexe 2,p.30). En fait, la Maison des écrivains intégrera aussi cette dimension et se trouvera dons à la jonction des deux orientations : animation et services.

Le déclencheur, pour que l'idée prenne corps, sera la décision de transférer le CNL dans de nouveaux locaux mieux situés et suffisamment spacieux pour pouvoir accueillir une Maison des écrivains. Le président de la République, F. Mitterand, tient à ce que cette Maison voit le jour. Mais que sera-t-elle? Il n'y a pas de modèle préfabriqué. Les Maisons des écrivains qui existent en Belgique, en Allemagne de l'Ouest se rapprochent plutôt de notre Société des Gens de Lettres ; il n'est pas question non plus de prendre modèle sur celles des pays de l'Est. Se crée donc une commission de préfiguration au Conseil Permanent des Ecrivains dont le secrétaire

(Monsieur Coupry) obtient du CNL une bourse d'un an pour préparer l'association de préfiguration, car la Maison aura cette originalité assez française d'être une association privée impulsée par l'Etat. En juillet 1983, le ministère de la Culture acquiert le Petit Hôtel d'Avejan, au 53, rue de Verneuil. Il s'agit déjà de dire aux architectes qui vont le réaménager quel sera le contenu de la Maison des écrivains, combien de personnes y travailleront, etc.

Le 28 octobre 1983, est constituée l'Association pour la création de la Maison des écrivains (association de la loi de 1901) dont l'objet est de préparer les activités de la future Maison afin de permettre à celle-ci d'être opérationnelle dès qu'elle sera créée. Le premier président en est Hervé Bazin, le secrétaire général Pierre Dumayet et le trésorier François Coupry, qui deviendra en février 1985 le premier directeur des salariés de l'association (qui sont pour la plupart des écrivains). L'association s'installe dans des locaux provisoires au 28 rue des Petites-Ecuries dans le Xème arrondissement et quatre services commencent à fonctionner : service auteurs-éditeurs et agence des écrivains pour la promotion de la culture (avril 84), service auteurs-médias (septembre 84), documentation (décembre 84). Il n'est alors pas question d'animation -sinon une présence remarquée au salon du livre de 1985- puisqu'il n'y a pas de locaux adéquats. (Voir annexe 3, P.32)

Les locaux définitifs justement prennent tournure, mais cela ne va pas sans frais -un peu plus de 15 millions de francs pour l'ensemble du chantier- ni sans mal, car la restauration de l'hôtel d'Avejan soulève quelques remous (voir annexe 4, p.36). Pourtant, le jour de l'inauguration, avancé au 6 mars 1986 pour cause d'échéance électorale(13), chacun s'accorde à reconnaître que les architectes ont fait du beau travail.

1.2 Structures

Du beau travail, certes. Mais la Maison des écrivains, qui est locataire du CNL, se retrouve plus à l'étroit que prévu : 310 m2 (sans compter, il est vrai, les salles de réunion et d'exposition du CNL dont la Maison peut disposer). Au premier niveau, l'accueil et les services ; au second niveau, une salle de lecture, le secrétariat administratif et le bureau du directeur. L'atelier au sous-sol n'est pas encore aménagé.

L'Association pour la création de la Maison des écrivains laisse place, le 31 mars 1986, à l'Association de la Maison des écrivains (voir annexe 5, p.37)qui emploie sept salariés, quatre à

temps complet : M. Hugues de Kerret, directeur depuis octobre 86, M. Robert Deleuse, secrétaire administratif, Mme Michèle Ignazi, documentaliste, Mme Laurence Tissier, secrétaire, trois à mi-temps : M. François Coupry, service auteurs-médias, M. Michel Friedman, service auteurs-éditeurs, Mme Catherine Riza, secrétaire de direction. Les salariés mettent en œuvre la politique de la Maison dont les grandes orientations ont été préparées par la première association et à la définition desquelles contribuent un Comité de parrainage et, bien sûr, le Conseil d'administration.

Le Comité de parrainage peut être formé au maximum de 53 personnalités littéraires(14). Viviane Forrester en est la déléguée.

Le Conseil d'administration est composé de 14 membres :
- 6 représentants élus par les associations du Conseil Permanent des Ecrivains : François Billetdoux (SGDL), Françoise Cartano (ATLF), Georges-Emmanuel Clancier (Pen Club), Maurice Cury (SNAC), Alfred Kern (Syndicat des Critiques Littéraires), Robert Mallet (Académie Mallarmé)
- 6 représentants du Comité de parrainage : Georges-Olivier Châteaureynaud, Viviane Forrester, Pierre Moinot, de l'Académie française, Bernard Pingaud depuis janvier 87, François Nourissier , et il y avait aussi Jean-Pierre Enard qui malheureusement vient de disparaître prématurément.
- 2 représentants des pouvoirs publics : le Directeur du Livre, Jean Gattégno, et le Secrétaire Général du CNL, Marion Julien.
Ce Conseil forme un bureau dont le président est G.E. Clancier, le vice-président A . Kern et le secrétaire général M. Cury. Le trésorier était J.P. Enard.

Jusqu'à une date récente, le Conseil se réunissait une fois par mois. Maintenant que les choses sont mieux en place, il se réunit environ tous les deux mois. Le bureau a des réunions plus fréquentes.

Tous les ans a lieu l'Assemblée générale des membres de l'association : les membres du Comité de parrainage, un représentant de chaque organisation du CPE, les membres de droit représentant les pouvoirs publics(15).

Quelles sont les ressources financières de la Maison des écrivains? Elle est subventionnée à 70% par le CNL et 30% par la Direction du Livre et de la Lecture. Le budget a connu un accroissement annuel depuis la création de la première association : 300 000 F en 1983, 800 000 F en 1984, 1 500 000 F en 1985, 2 millions de francs en 1986. Le budget prévisionnel

pour 1987 s'établit comme suit :
subvention de la DLL = 825 000 F
subvention du CNL = 1 850 000 F, ce qui représente plus de 14% du montant de ses interventions en direction des auteurs. En outre, toute revue aidée par le CNL doit assurer un abonnement à la Maison des écrivains. La Maison reverse au CNL 120 000 F de loyer annuel et 200 000 F de charges.

Devraient s'ajouter à cela une subvention de 80 000 F du ministère des Affaires Etrangères pour des actions éventuelles en direction des auteurs étrangers, une subvention de 40 000 F du ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et peut-être 11 000 F du mécénat. En effet, rien n'interdit à la Maison de solliciter des subventions d'autres régimes (autres ministères, secteur privé) pour des objectifs précis.

Après avoir décrit la mise en place compliquée de ces structures assez complexes, il nous appartient de voir à quoi elles sont employées.

2. LES SERVICES

Les services rendus aux auteurs ne ressortissent pas à la politique de prestige de la Maison ; ils n'en sont pas moins essentiels et constituent sans doute la perspective la plus nouvelle de l'association. Les services proposés aux écrivains sont gratuits. Un problème de définition s'est posé dès le départ : qui est écrivain? La première définition était très large : "a priori, toute personne écrivant, même sans avoir publié, mais faisant l'effort de remplir un dossier et de faire des propositions de travail, est la bienvenue" (16). A l'usage, cette définition a été limitée même si la Maison se veut la plus ouverte possible : deux écueils sont à éviter : l'écrivain professionnel au service duquel la Maison ne peut pas se mettre uniquement et l'écrivain débutant. On en arrive à cette définition : est écrivain celui qui a publié au moins un livre dans le circuit classique, excepté à compte d'auteur(17), ou qui a fait jouer une pièce (théâtrale, radiophonique...),

un scénario..., ou qui publie régulièrement dans des revues littéraires. Bref, la cible, ce sont les écrivains qui ont déjà touché des droits d'auteur mais qui ne vivent pas de leur plume.

Cependant, il convient de s'attarder un peu sur le cas des auteurs débutants. Leur exclusion peut se comprendre : pour ce qui est des services devant déboucher sur une rémunération de l'auteur, comment confier un travail à quelqu'un dont ignore tout de la "qualification"? La Maison n'ayant pas les moyens d'établir des comités de lecture de manuscrits, il y aurait un problème de crédibilité par rapport aux éditeurs et autres pourvoyeurs d'"emplois". De plus, si trois cents écrivains seulement vivent confortablement de leurs droits d'auteur, il y a, selon M. Friedman et P. Rochaléou(18) près d'un million de Français qui déclarent écrire! Il n'y a pas d'entreprise de création qui ne doive assumer sa part de risque. Pourtant, c'est tout de même à ce point que commence le problème statutaire de l'écrivain. Que de chemin à parcourir avant une hypothétique "reconnaissance"... Nous avons, pour ce travail, adressé un questionnaire (reproduit en annexe 6, p.40) aux organisations du CPE. Six d'entre elles ont répondu, c'est-à-dire un tiers : nous ne pourrons donc pas parler de tendances générales, d'autant que chacune des organisations du CPE est une entité bien particulière. Toutefois, à propos de ce problème des auteurs débutants, les réponses convergent sur la nécessité d'une action appropriée, mais en même temps sur sa grande complexité de mise en œuvre.

Il faut préciser que si les services proprement dits sont réservés aux écrivains répondant à la définition ci-dessus, en revanche les informations sont accessibles à tous (voir annexe 7, p.41).

2.1 Les projets qui n'ont pas abouti

2.11 La permanence juridique, sociale et fiscale

Cela ne s'est pas développé d'une part parce qu'il existe déjà des organismes qui s'occupent de ces questions (en particulier la Société des Gens de Lettres), d'autre part parce que la Maison entend rester dans la neutralité puisqu'elle a une fonction de service public et ne pas se trouver en porte-à-faux avec l'un ou l'autre des partenaires, ce qui troublerait le bon foctionnement des services de liaison auteurs-

éditeurs-médias audiovisuels. Toutefois, Monsieur Friedman, dans le cadre du service auteurs-éditeurs, est amené à donner des conseils à la frontière du juridique mais qui relèvent plutôt de la stratégie de carrière(19).

2.12 Recherches et prospectives en matière d'édition

Cela n'a pas eu de suite, faute de temps et de moyens, et sans doute aussi, en ce qui concerne la para-édition, par crainte de se brouiller avec les éditeurs. On peut signaler quand même l'opération "répertoire" du service auteurs-éditeurs : il s'agit de donner une seconde chance à des livres dont l'exploitation a cessé en persuadant un nouvel éditeur de les remettre sur le marché. Cette idée généreuse part du principe que l'apparition de plus en plus éphémère des livres à la vitrine des libraires est injuste envers les écrivains. Jusqu'à présent, seuls trois livres ont bénéficié de cette opération de sauvetage : une goutte d'eau dans la mer.

2.2 L'Agence des Ecrivains pour la promotion de la culture

Pour ce service et les suivants, on se reportera utilement aux descriptifs qu'en avait donné l'association de préfiguration (voir annexe 8,p.42).

Ce service a été supprimé sur décision du Conseil d'administration en juillet 86. C'était devenu une sorte de maison dans la Maison qui coûtait trop cher et aurait demandé beaucoup de personnel. Sur la base des contrats d'animation dont nous avons parlé plus haut, il s'agissait d'offrir à des milieux même extérieurs à la culture, des actions, des manifestations culturelles, des produits finis en somme. Le Festival International des Conteurs Francophones organisé en juillet 85 à Saint-Rémy-de-Provence par cette Agence fut une réussite sur le plan artistique (voir annexe 9, p.44), mais greva fortement le budget 86 de la Maison, à telle enseigne qu'il a fallu créer une association parallèle, l'AFICOF, pour finir de régler les contrats engagés par l'Agence. L'AFICOF, composée de Monsieur Coupry et de Monsieur Deleuse, doit cesser d'exister en mai-juin 87. Mais tout n'est pas négatif, puisque certains partenaires de l'Agence (écoles, bibliothèques...) continuent à travailler avec le service auteurs-médias.

2.3 Le Service de documentation générale

La responsable en est Madame Ignazi. Dans le Métier d'auteur, Michèle Vessilier-Ressi constate qu'"il n'y a guère d'homo economicus moins informé et rationnel" que l'écrivain (20). On voit, dans ce contexte, quelle pourrait être l'utilité de ce service s'il était mieux connu des auteurs. La documentation comporte les textes législatifs sur les droits d'auteur, la convention de Berne,etc, des press-books très complets sur un grand nombre d'écrivains français et étrangers depuis dix ans, la liste des sociétés d'amis d'auteurs, la liste des fondations littéraires... Le dessein de Madame Ignazi est de rassembler tout ce qui concerne la vie culturelle et plus particulièrement littéraire (il faut collecter les documents car la Maison n'est pas encore assez connue pour qu'on les lui envoie spontanément).

Il peut y avoir fourniture de renseignements par téléphone, mais ce sont plutôt d'autres organismes qui appellent que des écrivains.

Le projet initial de vidéothèque n'a pas été concrétisé. En revanche, il y a une petite bibliothèque qui possède les grandes revues littéraires francophones et autres périodiques littéraires du monde entier : c'est en cela qu'elle retient l'attention car, faute de place, elle n'a pas cette "salle d'actualité" que souhaiteraient certains. On y trouve en outre quelques ouvrages de référence.

La direction aimerait bien développer une aide à la recherche bibliographique des auteurs (on sait que certains romanciers se documentent beaucoup avant de commencer à écrire...). En l'état actuel des choses, nous ne voyons pas comment ce serait possible à la Maison même ; en revanche, le service auteurs-éditeurs pourrait trouver un "researcher" sur demande d'un auteur ou d'un éditeur : c'est ce qui s'est passé pour la biographie de Brigitte Bardot qu'a écrite Catherine Rihoit.

Le service de documentation générale gère aussi trois fichiers informatisés qui intéressent les interlocuteurs, mais aussi les autres services de la Maison. Il a donc un double fonctionnement : interne et externe.

Le fichier des 1685 prix littéraires est en cours de constitution. C'est une information qu'on ne pouvait trouver qu'au Cercle de la Librairie, et de manière fragmentaire. On pourra faire une recherche par spécialités. Ce sera un service payant soit à la page, soit qu'il y ait impression

d'un répertoire.
Le fichier des éditeurs. 250 éditeurs sont recensés avec leur organigramme, le nom du PDG, de l'attaché(e) de presse, les spécialités de la maison d'édition, etc. C'est une base relationnelle (système de gestion D. Base II) qui permet de sortir sur imprimante des listes d'éditeurs par spécialités. Les auteurs intéressés peuvent en obtenir une copie.
Le fichier des auteurs. C'est un peu le noyau de la Maison des écrivains. C'est par son truchement que sont dressées les listes d'invitations aux colloques et autres animations (ce qui fait qu'un certain nombre d'écrivains célèbres y sont inscrits d'office) et l'on notera à ce propos que Madame Ignazi joue aussi le rôle d'attachée de presse. C'est également à ce fichier qu'ont recours les services de médiation pour mettre en relation éditeurs ou médias audiovisuels et auteurs. Au début, le fichier a enflé jusqu'à 4 600 auteurs pour redescendre à 1 600 car il a fallu épurer compte tenu des critères plus stricts de définition de l'écrivain. Les écrivains qui s'inscrivent remplissent outre la rubrique "état civil" un questionnaire sur leurs compétences qui sont classées dans la zone des mots-clés. Par ailleurs, ils sont séparés en catégories de 2 à 5 suivant leur notoriété, ce qui permet d'apprécier quels travaux ils accepteraient ou refuseraient. On peut ainsi affiner la recherche en croisant spécialités et catégorie. Parfois, ce sont simplement des organisateurs de colloques qui demandent des adresses d'écrivains.

Il est enfin question d'un fichier où l'on enregistrerait l'ensemble des services que peuvent demander les écrivains mais que la Maison ne rend pas, avec un répertoire des organismes capables de faire face à ces demandes. Cela pourrait se doubler d'un service d'orientation des écrivains provinciaux et étrangers.

2.4 Les services de médiation

Ainsi que l'écrit M. Friedman, "qu'il s'agisse de composer, de traduire, de réécrire ou d'adapter, qu'il s'agisse d'articles, de livres, de disques, de films ou de pièces de théâtre, qu'il s'agisse d'œuvres littéraires ou documentaires, l'activité d'auteur revêt aujourd'hui des formes multiples"(21). C'est dans ce contexte lié au souci d'affirmer l'unicité de la profession que se sont créés les services qui aident à mettre en relation les auteurs avec les éditeurs, les producteurs et plus généralement tout organisme qui voudrait

employer leurs compétences. Ces services, par l'intermédiaire desquels l'écrivain peut espérer quelque rémunération, se situent au confluent de l'offre et de la demande. Rien de semblable n'existait auparavant, car cela va à l'encontre des habitudes éditoriales et des habitudes des écrivains, accoutumés à se débrouiller seuls. Précisons que la Maison n'entend pas jouer le rôle d'agent littéraire(22) toujours par souci de neutralité et d'autre part, comme le dit Jacques Bens, secrétaire général de la SGDL, naguère salarié de l'association de la Maison : "un agent littéraire choisit les auteurs qu'il souhaite défendre. Ceci est interdit à la Maison des écrivains qui doit traiter tous les écrivains de la même façon". Au départ, il fallait vaincre la méfiance face à un partenaire nouveau, méfiance naturelle à un milieu où tout se fait peu ou prou par relations (cette méfiance n'a d'ailleurs pas encore totalement disparu). C'est pourquoi tout a commencé par une information transmise de bouche à oreille(23) pour, ensuite, de proche en proche, aller vers une consultation institutionnalisée, car tel est le pari engagé par les services de médiation.

2.41 Le service auteurs-éditeurs

Monsieur Friedman le dirige.
Il est évident que ce service ne va pas trouver de romancier pour Gallimard. En revanche, il peut jouer son rôle de médiation pour trouver des rédacteurs de livres de commande, des auteurs acceptant de faire des "rewritings", des directeurs de collection, des auteurs d'articles spécialisés etc. Suivant l'enquête d'E. Gaede (24), 43,5% des écrivains interrogés seraient prêts à rédiger un manuel scolaire (qui pour des raisons alimentaires, qui par souci d'éducation, voire d'édification), 32% y sont hostiles, 24,5% ne se prononcent pas. Ce simple exemple montre que presque la moitié des auteurs pourraient avoir recours au service, fût-ce pour des motivations opposées.

Les deux grandes activités du service sont l'accueil des auteurs et la transmission des offres des éditeurs. Le démarrage en avril 84 fut modeste : 2 offres par semaine. Toutefois, la gratuité du service a joué le rôle d'un sésame auprès des éditeurs : il y aurait eu plus de mille offres entre mars 85 et mars 86. Peu à peu, la clientèle des éditeurs s'est dessinée avec ses forces et ses faiblesses. Les grandes maisons connaissent le service, mais les petites maisons surtout y font appel. Les résultats sont médiocres avec les maisons de dimension moyenne. En matière de presse, ce sont plutôt

les magazines qui font des offres de collaboration, car il leur faut des auteurs spécialisés et les délais ne sont pas trop brefs ; il y a cependant eu quelques cas isolés de collaboration avec les quotidiens et hebdomadaires.

Voici à titre d'exemple les chiffres du mois de janvier 87. Accueil : 40 interrogations par lettre, 80 coups de téléphone, 20 visiteurs ; transmission : 2 offres d'emploi, 9 offres de collaboration. C'est un mois assez moyen. Il est encore difficile d'établir des tendances car la Maison n'a pas atteint son "allure de croisière" et d'autre part, les statistiques se sont pas faites régulièrement.

Le plus sérieux problème nous semble être, comme pour le service auteurs-médias, l'absence d'évaluation de l'efficacité du service. Certes, il faudrait sans doute plus de personnel, certes, il est difficile d'être informé des suites de la médiation, tant par les auteurs que par les éditeurs, mais un meilleur suivi des résultats permettrait sûrement d'optimiser le rendement du service en affinant les objectifs. Des preuves tangibles de l'activité du service ne pourraient qu'être bénéfiques pour sa crédibilité.

2.42 Le service auteurs-médias

Monsieur Coupry, qui était directeur de la Maison mais qui ne voulait plus assurer un "temps complet", a remplacé Jacques Bens à la tête de ce service qui a, en fait, deux types d'interlocuteurs : les médias audio-visuels et les collectivités.

Pour les médias, la nécessité d'un intermédiaire se fait encore plus sentir que dans l'édition, car les producteurs ne connaissent pas très bien les écrivains. Or, selon les réponses faites à la question 8 de l'enquête d'E. Gaede(25), 58,5% des auteurs font appel, ou sont prêts à le faire, aux médias ; 25,5% seulement s'y refusent. La radio est un champ fertile pour les écrivains, des ponts sont jetés vers le cinéma ; la télévision, au contraire, leur reste assez fermée.

Du côté des écoles, bibliothèques, théâtres, cinémas, et autres collectivités qui demandent des écrivains pour des animations ponctuelles, des ateliers(26), etc, la réponse est bonne : environ une demande tous les deux jours (plus ou moins facile à satisfaire). Il semble que ce soit là un secteur d'avenir. La Maison, par des courriers répétés, essaie d'élargir son audience auprès des bibliothèques, écoles et peut-être bientôt des comités d'entreprise.

Sans remettre en question l'utilité du service, nous ferons la même réserve que pour le service auteurs-éditeurs : la regrettable absence d'évaluation de l'efficacité. Bien sûr, quelques auteurs signalent le résultat de la médiation (par exemple, G. O. Châteaureynaud qui a pris cette année un atelier d'écriture de 200 heures dans un lycée) mais dans l'ensemble, c'est plutôt la bouteille à l'encre. Par exemple, pour des ateliers d'écriture dans des établissements scolaires de province, 22 écrivains ont été trouvés : cela s'est-il concrétisé partout?

3. L'ATELIER

Pour le moment, le lieu de travail et de recherche de la Maison des écrivains est hélas comme les fleurs arctiques de Rimbaud : il n'existe pas.

La salle de lecture de la bibliothèque est presque prête : ne manquent que les tables qui arriveront dès que seront débloqués les crédits 87.

Mais l'atelier qui devait regrouper tout un matériel technique -magnétophones, appareils d'enregistrement vidéo, machines à traitement de texte, à reprographier, à traduire, consoles informatiques...- ne s'est pas réalisé pour des raisons budgétaires. Le local existe, mais il ne semble pas dans les priorités de le meubler.

Il est permis de se demander d'ailleurs si les écrivains en ont besoin. C'est une des questions que nous avons posée aux associations. Les magnétophones et machines à traitement de texte ne semblent pas une idée si nécessaire car leur utilisation est forcément longue, l'avantage de la machine à traitement de texte est de pouvoir multiplier, en principe sans douleur, les ratures et les repentirs, si bien que cela ne serait utile qu'à très peu d'écrivains à la fois. En revanche, seraient appréciés un matériel de photocopie, de brochage de manuscrits, voire un volant de secrétaires-dactylos.

Il faudrait enfin que les écrivains trouvent le chemin de la Maison pour venir y travailler. Pour l'instant, la bibliothèque même n'est guère utilisée. Les écrivains ne viennent que pour régler des questions précises. C'est peut-être un problème de communication auquel l'animation pourrait apporter une solution.

4. UN LIEU D'ACCUEIL ET DE RENCONTRES CULTURELLES

Là encore, il s'agit de battre en brèche le légendaire individualisme des écrivains, qui n'est pas tellement une légende si l'on en croit les réponses à la question 7 de l'enquête d'E. Gaede : 35,5% seulement des auteurs sont favorables aux contacts avec le public ou avec les confrères, 42,5% ne les recherchent pas et 24,5% hésitent. Autre exemple (question 16) : presque 65% d'entre eux sont hostiles à l'idée de courant littéraire. Nous avons affaire à une profession de solitaires.

4.1 L'accueil

4.11 Les projets

Au départ, il y avait la volonté de constituer un centre d'accueil pour les écrivains étrangers(27) ou même de province tel qu'il en existe dans un certain nombre de pays. Il était même question d'aménager quelques chambres d'hôtes. L'association de préfiguration avait vu les locaux plus grands qu'ils ne devaient être en réalité.

4.12 Le Café littéraire

Les écrivains parisiens ne sont d'ailleurs de ce point guère mieux lotis puisque le Café littéraire, où l'on espérait romanesquement que viendraient "naître projets et créations dans l'ivresse des discussions..."(28), n'a de littéraire que le nom. C'est plus un restaurant(29), et plutôt cher! que ce lieu permanent et informel de rencontres des auteurs qu'on aurait pu souhaiter, qu'auraient du moins souhaité cinq des associations sur les six qui ont répondu à notre questionnaire. C'est un regret des responsables de la Maison qu'il n'y ait pas, sinon dans l'aile du CNL, de salon d'accueil où l'on pourrait offrir un rafraîchissement aux écrivains visiteurs.

4.2 L'animation

Il n'était pas question d'animation au 28, rue des Petites Ecuries, en revanche, cela devient l'une des orientations majeures de la rue de Verneuil puisque c'est le directeur de la Maison lui-même, Monsieur de Kerret, qui en a la charge. Il n'y a pas eu grand-chose en 1986 (par exemple, une participation aux Transeuropéennes...) car le budget avait été ponctionné par le festival international des conteurs francophones. Mais depuis janvier 87, les animations ont commencé à se mettre

en place : lectures, expositions, débats, conférences, séminaires, colloques sont en préparation. Il y a déjà eu une soirée Oulipo, une participation aux manifestations des Belles Etrangères, un débat sur l'esprit de collection enregistré sur vidéo avec Philippe Sollers, Maurice Nadeau et Paul Otchakovsky-Laurens, une rencontre avec Muriel Spark, une réunion sur les écrivains et l'informatique, un colloque sur les rapports entre les scientifiques et les auteurs littéraires. Sont prévues une exposition de photographies (Edouard Boubat, Lucien Clergue...), une participation au Marché de la poésie... Certaines animations sont réservées aux écrivains, d'autres plus largement ouvertes, dans la mesure des places disponibles : environ 70 dans la salle de conférence, c'est peu et la Maison envisage de porter certaines animations à l'extérieur, par exemple à la Villette.

Les responsables de la Maison veulent développer ce secteur : c'est la ligne du prestige inscrite dès le début au programme de la Maison.

Pour 1987, 350 000 F sont prévus au titre des colloques et autres réunions. On espère aussi des apports du mécénat. 60 000 F sont en outre destinés à engager du personnel vacataire, attachés de presse ou écrivains : c'est ainsi que Catherine Claude a été chargée d'une vacation de deux jours pour les rencontres écrivains/scientifiques.

En principe, tout écrivain peut proposer une animation. Quand la Maison emploie ainsi des écrivains pour des vacations relatives à son activité de prestige, elle rejoint son autre ligne directrice : celle des services. C'est un point positif et les intersections devraient être plus nombreuses car une dichotomie serait dommageable à la bonne marche de l'établissement.

Les animations devraient prendre leur rythme de croisière à l'automne 87. Un calendrier régulier semble la meilleure manière de fidéliser les écrivains aux manifestations de la Maison. C'est ainsi que devraient se mettre en place les lundis de la rue de Verneuil :

1er lundi : lectures d'œuvres en cours d'élaboration par les auteurs eux-mêmes (ainsi Michel Chaillou devrait-il lire prochainement des extraits de sa dernière pièce...). Mais combien d'auteurs sont prêts à renouer avec cette pratique si courante jadis?

2ème lundi : carte blanche à une personnalité extérieure qui réunirait lecteurs et auteurs (par exemple, Michel Piccoli a donné son accord de participation).

3ème lundi : rencontre entre un écrivain et un cinéaste.
4ème lundi : entretien entre un écrivain et un journaliste.
Ces rencontres pourraient donner lieu à des enregistrements vidéo qui seraient versés aux archives de la Maison.

Reste à savoir si les écrivains joueront le jeu. Il est d'autre part très important que les écrivains de province et les écrivains étrangers ne soient pas laissés à l'écart de ce qui deviendrait un lieu élitiste et parisien de plus.

4.3 Les Cahiers de la Maison des écrivains

La Maison des écrivains va publier un bulletin intitulé des Cahiers de la Maison des écrivains, en principe au rythme de six numéros par an. La conception en a été confiée à un écrivain vacataire et la présentation a été mise au concours entre plusieurs maquettistes. Chaque numéro devrait s'ouvrir sur une photo ou un dessin faits et légendés par un écrivain et comporter un éditorial du président G.E. Clancier, un compte-rendu des activités de la Maison et des informations sur les activités à venir, des articles de fond sur des sujets professionnels, une rubrique sur les programmes littéraires de la télévision et de la radio, un courrier des lecteurs... Le bulletin n'est pas vraiment conçu comme une revue littéraire, mais plutôt dans un esprit concret (avec toute une série d'informations telles que les dates d'inscriptions aux concours, aux prix, aux colloques...). Le premier numéro devrait paraître en juin 87 avec au sommaire outre les rubriques énoncées ci-dessus, un article sur la pré-histoire de la Maison par François Coupry, des interviews d'écrivains ayant participé à des ateliers d'écriture dans des bibliothèques, une mise en espace d'un texte de théâtre, une interview de Jean Gattégno, directeur du Livre et président du CNL, une présentation des services et de la bibliothèque et enfin la mise en route de l'opération "cartes postales" : textes envoyés par des écrivains en vacances. Le deuxième numéro sera organisé autour du thème du roman policier, le troisième autour de l'informatique. Le tirage du premier numéro est prévu à 4 000 exemplaires. Il sera diffusé aux écrivains du fichier et aux organismes culturels. Un abonnement est envisagé par la suite. En attendant, les petites annonces et quelques publicités (sociétés d'informatique, chaînes d'hôtels) assureront quelques revenus.
Il appartiendra à la Maison des écrivains de savoir tourver le ton et la forme qui feront des Cahiers une revue différente de celles du même genre qui existent déjà.

5. PIERRES ANGULAIRES OU PIERRES D'ACHOPPEMENT?

Il s'agit ici de relever certaines ambiguïtés qui pourraient se résumer schématiquement en une phrase : le CNL héberge la Maison des écrivains qui, elle, devait héberger les bureaux des principales(30) associations d'écrivains, tout cela étant d'ailleurs prévu dans le rapport Pingaud-Barreau (voir annexe 1, p.).En fait, cela pose le problème de la légitimité de la Maison par rapport aux écrivains. La Maison est-elle un service public ou une association parmi d'autres?

5.1 Rapports avec les associations(31)

On ne pouvait pas créer la Maison des écrivains ex nihilo. La base choisie fut le Conseil Permanent des Ecrivains, c'est-à-dire la fédération des organisations d'écrivains habilitée à parler en leur nom. Il serait illusoire de prétendre que, dans la réalité, cela représente tous les écrivains : on doit même dire que les associations n'ont pas toujours bonne presse auprès d'un certain nombre d'entre eux. Mais quelle autre base choisir? Celle-là était logique, et puis il y eut par la suite une manière de rééquilibrage avec la création du Comité de parrainage. Cependant, assez vite, la Maison, voulant occuper un terrain neutre au carrefour des professions du livre, a cherché à se dégager de l'image de marque des associations, ce qui a été bien vécu par des organisations telles que la SGDL, le SNAC, le Pen Club, l'Union des écrivains, qui voient dans la Maison un nouveau partenaire. En revanche, les associations plus marginales (CALCRE, SELF, AAA...) dont certaines n'ont même pas été invitées à l'inauguration voient dans la Maison une riche concurrente, avec le sentiment d'hériter des cas les plus difficiles : auteurs débutants, litiges (que ne peut ni ne veut gérer la Maison).

La question de l'hébergement des bureaux de certaines associations trouve, quant à elle, une réponse prosaïque : même si une telle chose était souhaitée (et elle l'est d'ailleurs par plusieurs associations), ce ne serait pas possible, car la Maison manque de place au point de n'avoir pas même de bureau pour son président. Notons toutefois que cela permet à la Maison d'affirmer une certaine indépendance par rapport aux associations, ce qui serait plus difficile si plusieurs d'entre elles étaient logées, pour ainsi dire, à la même enseigne. Enseigne qui est aussi celle du CNL, ce qui rend également caduque notre question 7 : la Maison des écrivains dispose bien de salles de conférence et de réunion, mais elle ne saurait les proposer puisqu'elles appartiennent au CNL qui les loue assez cher(tarifs fixés par le ministère des Finances). Cela nous conduit à la deuxième série d'ambiguïtés.

5.2 Rapports avec le Centre National des Lettres

On dit souvent qu'il y a des avantages et des inconvénients à habiter sous le même toit que son propriétaire. C'est assurément le cas pour la Maison des écrivains qui est locataire du CNL.

Les avantages sont nombreux. D'abord,il n'est pas déplaisant d'être installé dans un bel hôtel du XVIIIème refait à neuf. Plus sérieusement, cela aide certainement la Maison, qui, rappelons-le, est une association privée, à asseoir son image de "service public". D'autre part, la Maison, dont la création a suscité quelques polémiques, notamment sur le plan politique, ne s'est-elle pas réfugiée derrière l'institution CNL(32)?

Mais ce puissant voisin qui occupe l'aile la plus importante de l'Hôtel d'Avejan ne risque-t-il pas de lui porter ombrage? Il est trop tôt pour le dire, et de part et d'autre, on se félicite du bon climat d'entente. Les inconvénients pourraient venir du fait que leurs activités se recoupent parfois. Le décret du 30 janvier 1976 définissait ainsi les missions du CNL : aide aux auteurs, aide à la vie littéraire, subvention aux bibliothèques, prêts aux éditeurs(33). Les deux premières missions sont aussi celles de la Maison des écrivains. Mais les deux organismes entendent remplir ces missions à leur manière et plutôt que de cohabitation orageuse, il convient de parler de coexistence paisible. En effet, il y a une certaine complémentarité des rôles. L'interlocuteur est le même : un écrivain, dont le contenu de l'œuvre fait qu'il n'en vit pas, ou mal, qui n'a pas d'autre métier très régulier et recherche des compléments. Cet écrivain peut être aidé de deux façons : "en espèces", ce sont les bourses du CNL, "en nature", ce sont les petits ou les gros travaux rémunérés que lui trouve la Maison des écrivains. La répartition n'est pas tout-à-fait aussi simple puisque certaines des bourses du CNL sont attribuées dans le cadre de l'aide aux auteurs-résidents(34), à savoir que le CNL non content de trouver un contrat d'animation pour l'écrivain en assure en outre le financement, mais cela, bien sûr, ne remet pas en cause l'utilité des services de médiation de la Maison des écrivains.

Il n'empêche qu'il existe dans l'esprit des gens une certaine confusion entre le CNL et la Maison des écrivains. D'aucuns tournent la difficulté, ainsi les éditions Autrement qui indiquent dans le programme des Transeuropéennes de littérature que certaines manifestations se dérouleront "à la Mai-

son des écrivains/C.N.L.". L'emménagement rue de Verneuil eut d'abord de mauvaises conséquences pour la Maison des écrivains : chute brutale des offres alors que, rue des Petites Ecuries, elle recevait jusqu'à plus de 50 appels téléphoniques par jour. Il a fallu que la clientèle s'habitue. L'on doit signaler aussi ce regrettable problème du téléphone : au moment du déménagement, la Maison des écrivains a disparu purement et simplement de l'annuaire téléphonique(électronique et imprimé), sous prétexte que l'on passe par le standard du CNL. Il va être remédié à cette fausse note : la Maison aura une entrée dans l'annuaire, mais cela aura nécessité plus d'un an! Ce petit détail aura néanmoins posé un sérieux problème de communication, car par exemple les éditeurs qui sont des gens pressés ne perdaient sûrement pas de temps à essayer de retrouver le numéro de la Maison.

La confusion CNL/Maison des écrivains est accentuée par le fait que le CNL qui, auparavant, brillait pas sa discrétion,entend désormais, on ne saurait l'en blâmer, soigner son image de marque, et il en a les moyens. Le CNL "a l'ambition d'être également un lieu de rencontre entre ses différents partenaires et de favoriser ainsi la promotion des activités qu'il soutient"(35). Il y a ainsi une certaine concurrence, du moins une émulation certaine entre les deux organismes en matière d'animation. Lorsqu'il se passe quelque chose dans les salons de l'Hôtel d'Avejan, on n'est pas toujours sûr de l'identité de l'hôte... Au CNL, on a tendance à estimer que, dans la Maison des écrivains, on doit rester entre écrivains, et que le reste regarde plutôt le CNL.

C'est en tenant compte de ces ambiguïtés, en cherchant à les résoudre le mieux possible que la Maison des écrivains pourrait conquérir aux yeux de tous les écrivains la légitimité qui lui manquait peut-être au départ.

CONCLUSION

Nous préférerons ici n'avancer qu'une conclusion provisoire : en effet, la Maison des écrivains est toujours dans une étape d'expériences et n'est pas encore tout à fait "rodée" ; nous ne saurions donc préjuger de son avenir.

Il est cependant raisonnable de se demander où en est la Maison des écrivains par rapport à ses objectifs premiers. Elle a dû borner certaines de ses ambitions : l'Agence pour la promotion de la culture a été supprimée, l'atelier n'est sans doute pas près d'être opérationnel, et elle n'est pas vraiment un lieu d'accueil puisqu'elle n'a pas de chambres à donner et que le Café Littéraire (peut-être bien agréable au demeurant) n'a rien à voir avec elle. En revanche, les services de médiation et de documentation, qui fonctionnent depuis 1984, commencent à être au point et les animations devraient prendre leur essor.

Certes la mise en route peut paraître assez longue, mais la Maison des écrivains est partie de rien, il a fallu l'inventer de fond en comble. En outre, comme nous l'avons dit, après un bon démarrage rue des Petites Ecuries, la Maison a vu son budget grevé par les dépenses de l'agence pour la culture et a connu des problèmes de communication du fait de son installation dans l'Hôtel d'Avejan. Et surtout, l'idée même d'une telle Maison tenait de la gageure car les écrivains sont des gens assez solitaires.

Ceci dit, la Maison souffre, à notre avis, d'avoir ses contours encore mal définis ; elle n'a pas vraiment trouvé ses marques et l'on pourrait croire qu'elle marche sur les brisées du CNL et des associations d'écrivains. Or, il y a bien un créneau à occuper. Déjà, la définition de l'écrivain que la Maison a adopté lui ouvre un large champ de manœuvre : en choisissant de développer ses interventions en direction de celui que Michèle Vessillier-Ressi appelle l'auteur moyen, elle évite de devenir, comme le craignait Laurence Santantonios, "un foyer de laissés-pour-compte des comités de lecture, ou au contraire un lieu élitiste et parisien" (36). Mais si elle veut montrer qu'elle n'est ni une annexe du CNL ni une concurrente des autres associations, elle aura avantage à se faire mieux connaître et pour cela, à renforcer la cohésion de ses deux grandes lignes qui ne devraient pas être divergentes, à résoudre la dichotomie, sinon la contradiction, qu'il

pourrait y avoir entre la cheville ouvrière des services aux auteurs et la politique de prestige. Cela pourrait fonctionner sur cette dynamique : les écrivains au service de la Maison, la Maison au service des écrivains. Mais il nous semble indispensable qu'il y ait une réelle évaluation de l'efficacité, sans quoi existe un risque de démobilisation et de dispersion des efforts. C'est aussi en termes de marché que l'on est contraint de parler : "Le marché des œuvres à produire est très mal organisé, anarchique, ou absent. C'est vrai dans la plupart des secteurs, d'où les plaintes conjuguées des écrivains sans éditeurs et des éditeurs sans (bons) manuscrits"(37). N'est-ce pas là pour la Maison une "affaire à suivre"? De même, avec une bonne politique d'animation, elle pourrait ouvrir une petite fenêtre sur la profession, qui changerait un peu de celle du vendredi soir sur Antenne 2.

Pour l'heure, la Maison des écrivains sort de l'anonymat : les partenaires et interlocuteurs commencent à connaître son existence. On en est à un début d'utilisation. La situation dans le quartier de l'édition est certainement favorable, mais la Maison aura tout à gagner à se tourner aussi vers la province et l'étranger.

La Maison des écrivains a pu exister parce qu'au sens propre elle a eu lieu d'être : la rue de Verneuil. Elle n'était plus une utopie. D'ores et déjà, nous ne croyons pas qu'on puisse dire, à l'instar de Mallarmé, que "rien n'aura eu lieu que le lieu" et souhaitons que la Maison, métonymie de belle pierre, serve tous les écrivains, c'est-à-dire la littérature.

NOTES

(1) : La presse (par exemple : Le Monde ; 7 et 8 mars 1986 ; Lire, n° 126, mars 1986 ; La quinzaine Littéraire, n° 458, 1-15 mars 1986...) ainsi que les journaux télévisés en rendirent compte.

(2) : Gaede, E. L'Ecrivain et la société : dossier d'une enquête.... Nice, Centre d'études et de civilisation du XXème siècle, 1973. Ces pourcentages et ceux qui seront utilisés plus loin sont établis d'après un dépouillement des réponses aux questions qui intéressaient notre étude.

(3) : Texte cité dans les annexes du rapport Pingaud-Barreau, Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture. Paris, Dalloz, 1982.

(4) : Ozouf, M. Des taureaux mal encornés. Nouvel Observateur, P. 80, N° 599, 3-9 mai 1976.

(5) : Escarpit, R. Sociologie de la littérature. Paris,P.U.F., 1986. P. 49

(6) : Ibid,, P. 53

(7) : Vessillier-Ressi, M. Le Métier d'auteur. Paris, Dunod, 1982. p. 192

(8) : notion que réfutent, il ne faut pas l'oublier, certains écrivains pour lesquels un statut équivaudrait à rogner les ailes de l'albatros

(9) : B. Pingaud reprend ce problème dans "L'Ecrivain pris au piège" Le Débat, n° 22, novembre 1982 : article qui est résumé dans Problèmes politiques et sociaux, n° 464, 20 mai 1983

(10): FRANCE. Ministère de la culture. Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture. Paris, Dalloz, 1982. p. 44

(11): Ibid

(12): Pingaud, B. L'écrivain : une situation difficile. Problèmes politiques et sociaux, n° 464, 20 mai 1983

(13): cf. FRANCE. Ministère de la culture. La politique culturelle 1981-1985 : Bilan de la législature. Paris, 1986. La Maison des écrivains apparaît, dans ce bilan, comme l'une des réalisations intéressantes de la législature ("Mais il fallait que les écrivains disposent à Paris d'un lieu privilégié : ce sera la Maison des écrivains")

(14): C'est Pierre Dumayet qui a fixé ce nombre de 53 à l'instar du numéro de la rue de Verneuil où est sise la Maison. Ce comité comprend entre autres : Catherine Baroche, Jacques Bens, Yves Berger, Michel Chaillou,

Georges-Olivier Châteaureynaud, Michel Deguy, Alain Demouzon, Pierre Dumayet, Viviane Forrester, Paul Fournel, Alain Gerber, Eugène Guillevic, Pierre Moinot, François Nourissier, Bernard Pingaud, Catherine Rihoit, Alain Robbe-Grillet, Jacques Roubaud, Frédéric Tristan, François Weyergans, Daniel Zimmermann...

(15): Le CPE voudrait bien que le nombre des représentants par association fût porté à deux au lieu d'un, le Comité de parrainage ayant maintenant une quarantaine de membres. Pour savoir si cette requête est juste, il faudrait connaître exactement le pourcentage d'écrivains affiliés aux associations. C'est le problème de la représentativité de l'Assemblée Générale qui est ici posé.

(16): cf. Santantonios, L. La Maison des écrivains : ses réalisations, ses projets. Livres-Hebdo, p. 125, n° 12, 18 mars 1985

(17): on comprend que cette façon de voir ne satisfasse guère, c'est le moins qu'on puisse dire, l'Association des Auteurs Auto-édités ou le Comité des Auteurs en Lutte Contre Le Racket de l'Edition.

(18): Friedman, M. et Rouchaléou, P. Le guide de l'écrivain. Paris, Rochevignes, 1984.

(19): cf. la rubrique "Courrier des auteurs" qu'il tient dans la revue N comme nouvelles.

(20): Vessillier-Ressi, M. op. cit., p. 290

(21): Friedman, M. et Rochaléou, P. op. cit., P. 163

(22): A la question n° 5 de notre questionnaire envoyé aux associations : "Pensez-vous que la Maison des écrivains devrait servir d'agent littéraire?", toutes les réponses reçues sont négatives, sauf une mitigée.

(23): Il s'agissait aussi d'éviter l'afflux des débutants

(24): cf. note 2. Question 12.

(25): cf. note 2

(26): A titre indicatif, une heure d'atelier d'écriture est généralement rétribuée 200 F

(27): C'était même là l'un des points forts du projet initial

(28): Santantonios, L. Un Hôtel du XVIIIème tout neuf pour le CNL et la Maison des écrivains. Livres-Hebdo, p. 105, n° 10, 3 mars 1986

(29); Le CNL, propriétaire des lieux, a cédé une concession pour trois ans au restaurateur Christian Constant

(30): cet adjectif pose un problème de sujectivité, mais c'est celui qui est employé dans le rapport Pingaud-Barreau, op. cit., p. 221

(31): Nous nous inspirerons là des réponses reçues aux questions 1, 2, 6, 7 et 8 de notre questionnaire (annexe 6). Nous avons tenté en vain d'obtenir du SELF le récent numéro d'Ecrivains où il critique la Maison des écrivains ; ceci dit, son opinion nous est connue par le biais d'autres réponses.

(32): Marianne Payot, dans Lire, n° 126, mars 1986, qualifie la Maison des écrivains de "petite sœur" du CNL.

(33): cf. Rapport Pingaud-Barreau, op. cit., p. 38

(34): cf. exemple de l'accord passé entre le CNL et le CIRCA de Villeneuve-lès-Avignon.

(35): Jean Gattégno, Cartes centre national des lettres, dossier de presse 1987 du CNL

(36): La Maison des écrivains : ses réalisations, ses projets. Livres-Hebdo, p. 125, n° 12, 18 mars 1985

(37): Vessillier-Ressi, M. Op. cit., p. 307

BIBLIOGRAPHIE

Blanc, A. La Maison des écrivains. Livres-Hebdo, p. 44, n° 2, 9 janvier 1984

Breton, J. Le statut de la bibliologie. Massy, Bibliothèque publique, 1984

"Le CNL en fête". La quinzaine Littéraire, p. 4, n° 458, 1-15 mars 1986

Escarpit, R. Sociologie de la littérature. Paris : P.U.F., 1986

FRANCE. Ministère de la culture. La Politique culturelle 1981-1985 : Bilan de la législature. Paris, 1986.

FRANCE. Ministère de la culture. Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture / B. Pingaud, J.C. Barreau. Paris, Dalloz, 1982

Friedman, M. et Rouchaléou, P. Le Guide de l'écrivain, guide pratique à l'usage des auteurs qui veulent publier leur livre. Paris, Rochevignes, 1984

Gaede, E. L'Ecrivain et la société : dossier d'une enquête réalisée sous les auspices du Centre d'études et de civilisation du XXème siècle. Nice, Centre d'études et de civilisation du XXème siècle, 1973.

Hamon, H. et Rotman, P. Les Intellocrates : expédition en haute intelligentsia. Paris, Ramsay, 1981.

Lepape, P. Le Centre national des lettres s'est installé dans le quartier de l'édition. Le Monde, p. 24, 8 mars 1986.

"La Maison des écrivains est née". Le Monde, p. 21, 7 mars 1986

Ozouf, M. Des taureaux mal encornés. Nouvel Observateur, p. 80, n° 599, 3-9 mai 1976

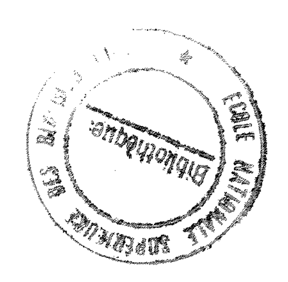
Payot, M. Le centre national des lettres déménage. Lire : le magazine des livres, n° 126, mars 1986

Pingaud, B. L'Ecrivain : une situation difficile. Problèmes politiques et sociaux, n° 464, 20 mai 1983

Santantonios, L. La Maison des écrivains : ses réalisations, ses projets. Livres-Hebdo, p. 125, n° 12, 18 mars 1985

Santantonios, L. Un Hôtel du XVIIIème tout neuf pour le CNL et la Maison des écrivains. Livres-Hebdo, n° 10, 3 mars 1986

Vessillier-Ressi, M. Le Métier d'auteur : écrivains, compositeurs et cinéastes, auteurs de théâtre et de radiotélévision. Paris, Dunod, 1982.



ANNEXE 1

Rapports Pingaud-Barreau

<u>55 propositions pour le livre</u>

7-Regroupement, à l'occasion du transfert du siège social du CNL des services du Centre, éventuellement de l'A.G.E.S.S.A., avec une <u>Maison du Livre</u>, susceptible d'accueillir l'ensemble des professionnels du livre.
(Décision du Conseil d'administration du C.N.L.)

<u>Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture</u>

Annexe 1 :
Pour une Maison des écrivains et du livre

La commission a demandé, dans son premier rapport (proposition 7), qu'à l'occasion du transfert du siège du CNL, soit créée à Paris une Maison des écrivains et du livre. Cet établissement pourrait regrouper :

- Le Centre National des Lettres (qui fonctionnerait de façon indépendante)
- L'AGESSA
- La Maison des écrivains proprement dite.

La Maison des écrivains doit accueillir les bureaux des principales associations d'écrivains ; être le siège du Conseil Permanent des Ecrivains. En outre, elle devrait offrir : une salle de réunions et conférences, susceptible de permettre la réalisation régulière d'activités culturelles diverses : débats, colloques, projections, expositions... ; un service de documentation organisé autour de la bibliothèque du Cercle de la librairie ; une cafétéria, lieu de rencontre ; quelques chambres, permettant en particulier l'accueil des écrivains étrangers ou provinciaux de passage.

La Maison des écrivains doit surtout être conçue comme un lieu de rencontres et de débats, entre écrivains, et avec les gens du livre qui souhaitent les rencontrer. Un tel lieu de rencontre fait actuellement défaut. Sa localisation doit donc se situer à Paris, et si possible dans un quartier fréquenté par les écrivains et leurs éditeurs, c'est-à-dire le quartier latin. Ceci n'empêche pas l'établissement de liens étroits, par exemple avec les Maisons de la Culture et du Livre dont la Commission a proposé la constitution en province.

Le fonctionnement de cette Maison doit être souple, reposant sur une association de gestion, au conseil d'administration de laquelle plusieurs parties peuvent être représentées. Il convient sans doute que les écrivains, par l'intermédiaire du Conseil Permanent des Ecrivains disposent de la majorité des sièges dans ce conseil d'administration, les autres sièges étant dévolus aux autres professionnels du livre, tels que les libraires, bibliothécaires, représentants des éditeurs, etc...

Le budget de fonctionnement de l'association-support de la Maison des Ecrivains doit pouvoir être alimenté par un crédit du CNL. Il doit prévoir l'emploi de trois personnes, dont un administrateur -personnalité faisant fonctionner la Maison, et organisant en particulier les rencontres et débats souhaités et un(e) bibliothécaire. L'enveloppe budgétaire dépend de la mise à la disposition de l'association de locaux par le Centre national des Lettres. Dans l'hypothèse où l'association n'aurait pas à verser de loyer, le budget nécessaire au fonctionnement de la Maison des écrivains peut être compris entre 800 000 et un million de francs.

ANNEXE 2

Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture (pp. 128-129)

Les contrats d'association

A côté de l'aide financière sans contrepartie, il y a ce que nous avons appelé dans notre premier rapport les "contrats d'animation" et qu'il serait peut-être plus juste d'appeler (comme l'Union des écrivains le propose) "contrats d'association". Nous touchons ici à un point délicat. La réflexion que les organisations d'écrivains mènent depuis plusieurs années sur les problèmes de statut les a d'abord conduites à mettre l'accent sur l'unicité de la profession. Ce qui les préoccupe maintenant, comme en témoigne la note du Conseil permanent des écrivains que nous publions en annexe , c'est la notion de professionnalité. Si écrire est évidemment un travail (ce qu'on oublie trop souvent au nom d'une idéologie du "talent" ou de l'"inspiration"), il est beaucoup plus malaisé d'assimiler ce travail à une profession quand il ne donne pas lieu à une rémunération régulière. Car alors, on risque d'aboutir très vite à une institutionnalisation incompatible avec l'exercice même de l'écriture. Ainsi, le C.P.E. nous semble s'engager sur une voie dangereuse lorsqu'il propose de "compléter l'actuel système des bourses temporaires par la création d'emplois" et d'"élargir l'unicité à un certain nombre d'emplois salariés qui seraient réservés en priorité (aux écrivains)". Il ne s'agira, de toutes façons, que d'emplois parallèles, situés hors du champ de travail propre de l'écrivain; et on pourra éviter de définir des règles en matière de formation, d'accès, de rémunération, ce qui risque de poser des problèmes difficiles ou cocasses.

La solution des contrats -dont un premier exemple est fourni par l'accord passé entre le CNL et le CIRCA de Villeneuve-lès-Avignon pour l'octroi de bourses à deux "créateurs-résidents"- nous paraît beaucoup plus sage. Elle consiste à favoriser systématiquement l'insertion des écrivains dans l'ensemble du réseau culturel et socio-culturel : école, université, bibliothèque, maisons de la culture, centres d'animation culturelle, etc. Les modalités de cette insertion devraient être définies au coup par coup et par accord entre les intéressés. Dans tous les cas, ce qu'il faut envisager -au rebours de la pratique des interventions ponctuelles où l'écrivain, sollicité de parler de son "œuvre", joue toujours, peu ou prou, le rôle de bête curieuse-, c'est une collaboration

sur une certaine durée pour des tâches d'enseignement, de création ou d'animation. On peut envisager que l'écrivain joue un rôle pédagogique, qu'il exécute une commande, ou tout simplement qu'il mette sa compétence, son savoir, ses goûts à la disposition d'une institution culturelle : participation à des manifestations organisées par les bibliothèques, présence continue auprès d'une population déterminée, animation d'ateliers de lecture ou d'écriture, participation à des activités de production audiovisuelles, -les possibilités ne manquent pas.

Dans cet esprit, le CNL pourrait jouer un rôle de catalyseur. Il serait le lieu où se rencontreraient et pourraient s'ajuster les uns aux autres, d'un côté, des projets présentés par des écrivains, de l'autre, des demandes formulées par les institutions ou les associations. Il financerait en tout ou en partie, par l'octroi de bourses, l'exécution de ces contrats. Nous sommes conscients que des initiatives aussi peu habituelles dans notre pays (il y a de nombreux exemples à l'étranger) se heurteront, au départ, à un certain scepticisme, voire à la méfiance des uns et des autres. Mais si le CNL sait populariser cette idée, faire valoir son intérêt à la fois culturel et politique, elle devrait pouvoir entrer peu à peu dans les mœurs et être considérée comme une "activité professionnelle" normale par des écrivains qui n'ont pas la chance de vivre de leurs travaux personnels.

ANNEXE 3

Association pour la création de la Maison des écrivains

****

Statuts

Article 2 :

Cette Association a pour but de préparer les activité de la future Maison des Ecrivains afin de permettre à celle-ci d'être opérationnelle dès qu'elle sera créée.

Article 3 :

Son siège social est fixé à Paris.

Article 4 :

Les moyens d'action de l'Association sont :

- la documentation qu'elle rassemble,
- les informations qu'elle fournit,
- les services qu'elle rend aux écrivains,
- les séances de travail et les rencontres qu'elle organise.

Article 5 :

L'Association est composée de membres actifs admis intuitu personae en raison de leur qualité d'écrivain sous réser de l'agrément du bureau et de 3 membres de droit représentant :

. la Direction du livre et de la lecture au ministère de la Culture,
. le Centre National des Lettres,
. Le Conseil permanent des écrivains.

Article 7 :

Les ressources de l'Association proviennent :

- des subventions de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics,
- du produit des manifestations qu'elle organise,
- des sommes perçues en rétribution des services rendus,
- du produit de la vente de publications éventuelles,
- de toute autre ressource autorisée par les textes législatifs et réglementaires.

Article 8 :

L'Association est administrée par un conseil d'administration qui comprend les 3 membres de droits et 2 membres de l'Assemblée générale élu pour 1 an par celle-ci.

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé de : 1 président, 1 secrétaire et 1 trésorier.

Article 13 :

L'Association durera jusqu'à la création de la Maison des Ecrivains. A la constitution de cette dernière, l'Association pour la création de la Maison des écrivains sera dissoute. Ses biens seront remis à la Maison des écrivains.

En cas de dissolution prononcée pour toute autre raison la part de l'actif de l'association provenant de subvention de l'Etat ou du Centre national des lettres ne pourra être dévolue qu'avec l'agrément et sous le contrôle du Ministère de la Culture et du Centre nationaldes lettres.

Conseils d'administration successifs :

1	Pdt	Hervé Bazin
	S.G.	Pierre Dumayet
	Très.	François Coupry
2	Pdt	Hervé Bazin
	S.G.	Pierre Dumayet
	Très.	Alain Demouzon
3	Pdt	Pierre Dumayet
	S.G.	Maurice Cury
	Très.	Alain Demouzon
4	Pdt	François Coupry
	S.G.	Maurice Cury
	Très.	Robert Deleuse

la maison des écrivains

La Maison des Ecrivains, 53, rue de Verneuil - 75007 Paris, sera inaugurée fin 1985 à l'issue des travaux de réhabilitation de l'hôtel d'Avejan.

Cette maison des Ecrivains sera d'abord un lieu de rencontres culturelles.

Un Café littéraire permettra aux écrivains de se rencontrer dans un cadre agréable.

Une Salle de colloques proposera des animations quotidiennes, des débats, des conférences et des colloques internationaux sur la littérature, les écrivains et la culture.

Des Lieux de réunion accueilleront des groupes de travail, des séminaires, des animations spécifiques.

Cette Maison des Ecrivains sera aussi un lieu de travail et de recherche.

Une Bibliothèque, une Salle de lecture, une Vidéothèque offriront la possibilité de consulter les nouveautés de librairies, les journaux littéraires du monde entier, de se procurer des cassettes de classiques du cinéma.

Un Atelier donnera l'occasion à des groupes de travail d'écrivains de se familiariser avec des techniques nouvelles et proposera pour animations, stages et séminaires, des appareils d'enregistrement vidéo, magnétophones, matériels d'imprimerie, machines à traitement de textes, ordinateurs, etc.

Enfin, cette Maison des Ecrivains offrira différents services nouveaux et originaux.

Un Service de documentation générale, informatisé, pourra donner aux écrivains tous les renseignements d'ordre professionnel en regroupant des informations aujourd'hui éparses.

Une Permanence juridique, sociale et fiscale conseillera personnellement les auteurs.

Une Agence des écrivains pour la promotion de la culture permettra aux auteurs de promouvoir la littérature et la culture en organisant des animations et en suscitant la création d'emplois à temps partiel grâce à des contrats d'association avec des organismes des secteurs publics et privés.

Un Service de liaison auteurs-éditeurs s'attachera à faciliter les relations entre les écrivains et ceux qui les publient. Il s'efforcera, en particulier, de regrouper les offres et les demandes de tous travaux rédactionnels sans toutefois faire office d'agence littéraire.

Un Service de liaison auteurs-médias s'attachera à faciliter les relations entre les écrivains et les éditeurs et producteurs de l'audio-visuel. Il donnera des renseignements sur le fonctionnement et les débouchés des radios, télévisions, théâtres, productions cinématographiques. Il servira d'intermédiaire et de conseil, sans non plus faire office d'agence de spectacle.

Un Service de recherches et prospectives pourra conseiller les expériences de productions, d'éditions et d'auto-éditions, promouvoir des débouchés originaux de distributions des livres et de nouvelles manières de diffuser la culture.

Association pour la Création de la Maison des Ecrivains

En décembre 1983 a été fondée une Association pour la Création de la Maison des Ecrivains dont le Président est M. Hervé Bazin, le Secrétaire Général, M. Pierre Dumayet, le Trésorier et Délégué du Conseil d'Administration, M. François Coupry.

Cette **Association** a pour but de préfigurer la Maison des Ecrivains (53, rue de Verneuil, 75007 Paris), d'établir le programme et de commencer à faire fonctionner les premiers services, afin que cette Maison soit opérationnelle lors de son installation dans les locaux définitifs, en l'hôtel d'Avejan. Cette Association sera alors dissoute et remplacée par un Conseil d'Administration.

Le principal souci de l'Association pour la Création de la Maison des Ecrivains est d'en faire un lieu utile, nécessaire aux écrivains et de prestige culturel.

Pour réaliser son programme, l'Association, en avril 1984, a loué des locaux provisoires au 28, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris, et a engagé des écrivains à mi-temps afin de commencer à mettre en route le projet.

Les premiers Services d'ores et déjà en fonction sont les suivants :

- L'Agence des Ecrivains pour la Promotion de la Culture (responsables : Mme Catherine Claude, M. Mathias Lair).
- Le Service Auteurs-Editeurs (responsable M. Michel Friedman).
- Le Service Auteurs-Médias (responsable M. Jacques Bens).
- Le Service de Documentation Générale (responsable Mme Michèle Ignazi).

Le Secrétariat Administratif de l'Association est assuré par M. Robert Deleuse, et le Secrétariat par Mme Catherine Riza.

Courant 1985, sera créé un poste d'Animation-Relation publique, qui préparera les animations de la future Salle de colloques et se chargera de prendre tous les contacts qui assureront l'image culturelle de la Maison. Un autre écrivain à mi-temps sera également engagé pour préfigurer et organiser le futur Atelier, préparer les stages et les séminaires.

Ainsi, quand **La Maison des Ecrivains** s'ouvrira en l'hôtel d'Avejan, tout sera prêt pour qu'elle fonctionne immédiatement et la plupart des Services auront déjà réalisé nombre de promotions, aidé beaucoup d'écrivains et affirmé l'image de marque de cet organisme.

L'activité de cette période de préparation doit être à la mesure de l'ambition du programme.

ANNEXE 4

Dépêche AFP (base de données AGRA)

Architecture Paris - L'affaire de la Maison des écrivains rue de Verneuil - Paris, 25 février 85.

L'hôtel d'Avejan, rue de Verneuil, qui doit, après restauration, abriter la Maison des écrivains offre actuellement le triste spectacle d'un chantier de démolition. Mais les travaux de restauration en cours devraient lui rendre bientôt son aspect originel à quelques améliorations près.

Toits arrachés, mur de façade enfoncé, décombres accumulés dans la cour : l'état actuel de cet hôtel qui ouvre sur la rue par un portail monumental, encadré de petits bâtiments de service avec un toit brisé à la Mansard a ému les habitants du quartier et les amoureux du vieux Paris. A coups de pétitions et d'articles, ceux-ci sont partis en guerre contre le ministère de la Culture qu'ils accusent de vandalisme.

Propriétaire des bâtiments depuis juillet 1983 celui-ci veut y créer une Maison des écrivains et y reloger le centre national des lettres, actuellement à l'étroit dans deux appartements, rue Dufrenoy.

La contestation porte moins sur l'ensemble du projet que sur le relèvement de la toiture du bâtiment de la rue de Verneuil, indépendant de l'hôtel, situé au fond de la cour dans un petit jardin clos du côté de la rue de l'Université.

Pour créer de nouveaux espaces dans les anciens communs de l'hôtel d'Avejan, les architectes, lauréats du concours ouvert pour adapter l'hôtel et ses dépendances à des usages de bureaux, proposent en effet de relever le toit à la Mansard.

Cette option est conforme au souhait du ministère de l'Urbanisme qui a demandé que la nouvelle toiture soit traitée à la Mansard, comme l'ancienne, et que les nouvelles ouvertures qui épousent la ligne du toit, soient de simples châssis.

Cette reprise de la toiture, surélevée de 1,50 m pour créer un deuxième étage, là où il n'y aurait qu'un comble éclairé par une lucarne à foin, a été approuvée par le maire du VIIème arrondissement, par l'architecte des bâtiments de France et par le maire de Paris. Le ministère de la Culture affirme avoir ouvert ce chantier, en possession de toutes les autorisations administratives nécessaires.

ANNEXE 5
****

ASSOCIATION MAISON DES ECRIVAINS

Art.1:

Il est formé entre les soussignés et ceux qui adhèren aux présents statuts une association constituée pour une dur illimitée et soumise aux dispositions de la loi du ler Juill 1901 (décret du 16 Août 1901). Elle est dénommée:
Association de la Maison des Ecrivains

Art. 2:

Cette Association a pour but de définir et de régir l activités de la Maison des Ecrivains. Sa vocation est d'offr aux écrivains un lieu de rencontre, de recherche, de travail des services.

Art. 3:

Son siège social est fixé au 53, rue de Verneuil, PARI 7eme. Il peut être modifié par décision du Conseil d'Administration, ratifiée à la suivante Assemblée Générale ordinaire.

Art. 4:

Les moyens d'action de l'Association sont, outre son patrimoine et les locaux qu'elle occupe:
la documentation qu'elle rassemble,
les informations qu'elle fournit,
les services qu'elle rend aux écrivains,
les séances de travail et les rencontres qu'elle organise,
les publications qu'elle met en oeuvre et toute autre fonction future propre à assurer l'accomplissement de sa mission.

Art. 5:

Un Comité formé au maximum de 53 personnalités littéraires parraine l'Association. Ce Comité édicte son règlement et définit les modalités de son renouvellement. Il se réunit au moins deux fois par an pour contribuer à définir les grand orientations de la Maison des Ecrivains, et élit ses représentants au Conseil d'Administration à la majorité des présents.

Art. 6:

L'Association est composée des membres du Comité de parrainage, d'un représentant de chaque Association membre du Conseil Permanent des Ecrivains, outre les six membres désignés par ce Conseil au Conseil d'Administration de la Maison des Ecrivains, et des membres de droit représentant les pouvoirs publics.

Art. 7:

La qualité de membre de l'Association se perd par expiration du mandat, par démission ou par radiation prononcée pour motifs graves par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant au préalable été appelé à fournir des explications.

.../...

Art. 8:
L'Assemblée Générale des membres de l'Association se réunit, au moins une fois par an, sur convocation du Président du Conseil d'Administration quinze jours au moin avant la date fixée. L'ordre du jour est indiqué sur la convocation. L'Assemblée Générale entend les rapports sur l situation financière et morale de l'Association, et donne toute délégation utile au Bureau. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, le budget de l'exercice suivant et déli bère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Art. 9:
Les ressources de l'Association proviennent:
- des subventions de l'Etat,des collectivités territoriales des établissements publics, et du secteur privé,
- du produit des manifestations qu'elle organise,
- des sommes perçues en rétribution des services rendus et des prestations fournies,
- du produit de la vente des publications éventuelles,
- des dons,
- des cotisations éventuelles,
- de toute autre ressource autorisée par les textes législatifs et réglementaires.

Art. 10:
L'Association est administrée par un Conseil de 14 membres:
- 6 membres élus par le Comité de Parrainage.
- 6 membres élus es-qualité par le Conseil d'Administration du Conseil Permanent des Ecrivains.
- Le Directeur du Livre et de la Lecture, ou son représentai
- Le Secrétaire Général du Centre National des Lettres, ou son représentant.

Le Directeur de la Maison des Ecrivains et un représentant élu des salariés assistent aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Ce Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Bureau formé d'un Président, d'un vice-Président, d'un Secrétaire Général, d'un Trésorier.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les trois an Les représentations sont limitées à deux mandats consécutifs

Art. 11:
Le Conseil d'Administration se réunit tous les trois mois, et chaque fois qu'il est convoqué par son Président. L Bureau se réunit à la demande de son Président. Tout membre Conseil d'Administration peut obtenir l'inscription à l'ordr du jour de toute question relevant du fonctionnement de la Maison des Ecrivains.

Le Conseil d'Administration est chargé notamment de:
- Définir les orientations de la Maison des Ecrivains.
- Arrêter son programme.
- Décider des animations et des manifestations.

A.D. P.EC

.../...

- Contrôler les réalisations.
- Voter le budget prévisionnel et suivre son exécution.
- Examiner les comptes avant leur approbation par l'Assembl Générale.
- Arrêter le règlement intérieur.
- Examiner les litiges et, prendre les mesures qui s'impose

Le Conseil d'Administration délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont attribuées. Des défraiements sont possibles, sur justificatifs.

Art. 12:

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation. Il nomme le Directeur avec l'accord du Conseil d'Administration après avis favorable des autorités de tutelle membres de droit.

Art. 13:

Le Bureau de l'Association donne son accord préalable pour le recrutement et la rémunération des salariés.

Art. 14:

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la demande du Bureau ou des deux tiers au moins des membres qui composent l'Assemblée Générale. Les propositions de modifications sont soumises au Bureau, un mois avant la séance. L'Assemblée Générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle statue sur tout modifications aux statuts. Il devra être statué à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 15:

La dissolution est prononcée à la demande du Conseil d'Administration par une Assemblée Générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet qui doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte cette Assemblée Générale est convoquée à nouveau au moins 15 jours plus tard et peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Pour être valable la dissolution requiert l'accord des deux tiers des membres présents.

Art. 16:

En cas de dissolution, la part de l'actif de l'Associati provenant des subventions de l'Etat et du Centre National des Lettres ne pourra être dévolu qu'avec l'agrément et sous le contrôle du Ministère de la Culture et du Centre National des Lettres.

A. Demarzon

Questionnaire au sujet de la Maison des écrivains
****

1) La Maison des écrivains est pour une large part l'émanation du Conseil Permanent des Ecrivains. Mais quels rapports particuliers votre organisation entretient-elle avec cette Maison?

2) Les rapports Pingaud-Barreau prévoyaient (proposition 7 du premier rapport, annexe 1 du second) que la Maison pourrait accueillir les bureaux de certaines associations d'écrivains. Cela ne s'est pas fait : qu'en pensez-vous?

3) Etait prévu un atelier proposant tout un matériel technique, du magnétophone à la machine à traitement de texte. De votre point de vue, cela serait-il utile? Quelles autres formes de soutien technique vous paraissent-elles souhaitables?

4) Pensez-vous que la Maison des écrivains devrait servir d'agent littéraire?

5) Devrait-elle développer ses interventions plutôt en direction des auteurs débutants?

6) Devrait-elle être un lieu de rencontres permanent et informel des auteurs?

7) Devrait-elle proposer des locaux pour les assemblées générales et réunions de travail des différentes associations d'écrivains?

8) La Maison des écrivains est un organisme original. Originaux aussi sont les services qu'elle rend aux auteurs. Etes-vous d'accord avec les grandes orientations de la Maison des écrivains? Sinon, comment la redéfiniriez-vous?

association pour la création de **la maison des écrivains**

Service
Auteurs-Éditeurs

QUELQUES LECTURES

AU SUJET DE L'ECRITURE
****

1°) Livres de conseils rédactionnels et littéraires :

"Ecrire, guide pratique de l'écrivain" par Jean GUENOT
Chez l'auteur : 85, rue des Tennerolles, 92210 SAINT CLOUD

"Le Savoir-écrire moderne" sous la direction d'Yvette PESSEZ
Aux éditions Retz :

2°) Manuels et guides de conseils pour l'édition classique :

"Le Guide de l'écrivain, guide pratique à l'usage des auteurs qui veulent publier leurs livres" par Michel FRIEDMAN et Pierre ROUCHALEOU
Aux éditions Rochevignes : 21, rue Royale, 75008 PARIS

"Manuel de l'écrivain néophyte" par Fabien PERUCCA
Aux éditions Michel Dansel : 11, rue Boyer-Barret, 75014 PARIS

3°) Essais sur les gens de Lettres :

"Le Métier d'auteur" par Michèle VESSILIER-RESSI
Aux éditions Dunod : 17, rue Rémy-Dumoncel, 75014 PARIS

"Avez-vous lu Dirlidada" par Pierre-Robert LECLERC
Aux éditions Pierre Horay : 22 bis, passage Dauphine, 75006 PARIS

4°) Romans sur les milieux de l'édition :

"La Tour de papier" par Jean GUENOT
Chez l'auteur : 85, rue des Tennerolles, 92210 SAINT CLOUD

"Chronique du rien" par Daniel ZIMMERMANN
Aux éditions Fayard : 71, rue des Saints-Pères, 75006 PARIS

28, rue des petites-écuries, 75010 paris, téléphone: (1) 824.32.28

Agence des Ecrivains pour la Promotion de la Culture

Un appauvrissement croissant de la culture générale accompagne malheureusement le développement scientifique et technique des sociétés modernes. Regrettable en soi, il constitue de plus un handicap pour ce développement lui-même.

Le développement des techniques de pointe exige une forte culture générale. Les écrivains peuvent être, et ils le souhaitent ardemment, les artisans d'un indispensable renouveau culturel.

Le Principal objectif de l'Agence des Ecrivains est d'être un promoteur de ce renouveau et, corollairement, de procurer aux écrivains qui le souhaitent, le moyen d'augmenter leurs ressources, sans cesser d'écrire, en utilisant leurs compétences.

A cet effet, elle a conçu un système très souple de contrats permettant d'adapter leurs disponibilités aux demandes d'employeurs.

Des organismes privés ou publics à vocation culturelle, des entreprises commerciales et industrielles, des chambres de métiers, des bureaux d'études, des groupements professionnels ou syndicats de toute nature éprouvent, chacun à sa façon, le besoin d'améliorer le niveau culturel de leur **action.**

L'expérience des écrivains, leur compétence dans tous les domaines de la culture, **leur permettent de répondre à ce besoin.** Ils sont en prise directe sur leur temps, et aucun des problèmes et des désirs de l'ensemble du corps social ne leur est étranger.

L'Agence des Ecrivains est l'intermédiaire entre les uns et les autres.

Elle recueille et suscite au besoin des demandes d'interventions culturelles les plus diverses, auprès de tout organisme privé ou public à vocation culturelle.

Elle suscite et rassemble des propositions d'interventions culturelles, émanant d'écrivains dont les disponibilités et les compétences sont, elles aussi, très différentes.

Elle étudie et assure la mise en œuvre des programmes réalisés par son intermédiaire.

Pour toute information :

Catherine Claude ou Mathias Lair
Agence des écrivains pour la promotion de la culture,
Association pour la Création de la Maison des Ecrivains,
28, rue des Petites-Ecuries - 75010 Paris.
Téléphone : (1) 824-32-28.

Documentation générale

Ce Service, créé en décembre 1984, a pour mission de réunir toutes les informations pouvant intéresser les écrivains.

Il répond à la demande des responsables des différents Services de la Maison des Ecrivains (Auteurs-Editeurs, Auteurs-Médias, Agence des Ecrivains).

Il gère, à ce titre, le fichier auteurs qui sera très prochainement informatisé.

Il est, également, un centre d'informations et de documentation ouvert à tous les auteurs.

D'ores et déjà, nous avons fait parvenir à plus de trois cents auteurs, deux questionnaires (géographiques, scientifiques) et un répertoire qui permettent de renseigner avec précision les Services sur les compétences de chacun d'eux.

Pour tous renseignements :

Michèle Ignazi
Association pour la Création de la Maison des Ecrivains
28, rue des Petites-Ecuries
75010 Paris.
Tél. : (1) 824.32.28.

Service Auteurs-Editeurs

Ce service est voué à faciliter bénévolement les relations entre tous les créateurs de textes et tous les producteurs d'imprimés.

Son principal objectif reste de transmettre aux écrivains les offres de collaborations rémunérées faites par des éditeurs.

Ces collaborations ne sont pas limitées aux activités directement littéraires. Elles peuvent concerner aussi bien des recherches d'informations et de documentations, des analyses et des synthèses rédactionnelles, des traductions et des récritures, des corrections de manuscrits et d'épreuves, que des interventions techniques ou promotionnelles, commerciales ou gestionnaires.

Les personnes intéressées par de telles collaborations n'ont aucune démarche particulière à accomplir ni cotisation à verser. Il leur suffit de laisser leurs noms et adresses par courrier ou par téléphone à l'intention de :

Michel Friedman
Service de liaison auteurs-éditeurs
Association pour la Création de la Maison des Ecrivains
28, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris
Téléphone : 824.32.28

Compte tenu du nombre considérable des demandes, les auteurs sont instamment priés de ne plus se présenter sans avoir pris au préalable rendez-vous. Il doit en outre demeurer parfaitement clair que le Service n'est nullement qualifié pour agir à titre de mandataire des auteurs. Pour la recherche de subventions, l'orientation de manuscrits déjà rédigés, la concrétisation de contacts déjà pris, le respect de contrats déjà conclus, il ne peut donc qu'aiguiller ses consultants vers les entreprises, les administrations, les sociétés, les associations ou les syndicats habilités à étudier ces genres de problèmes.

Service Auteurs-Médias

Ce Service se propose de favoriser les relations des auteurs de toutes disciplines avec les différents médias audiovisuels susceptibles de les employer selon leurs compétences et leurs goûts.

Il s'agit essentiellement pour lui d'enquêter auprès de tous les responsables de médias audiovisuels, publics ou privés, afin de répertorier ceux qui souhaitent utiliser la collaboration d'écrivains comme adaptateurs, dialoguistes, commentateurs, etc.

Les Auteurs désireux de bénéficier de ce Service sont invités à se faire connaître par lettre, par téléphone ou en venant rendre visite à ses responsables. Ils devront, d'une part, indiquer la nature des travaux qu'ils souhaitent réaliser, d'autre part, fournir un dossier minimum seulement destiné à les aiguiller vers les offres les mieux adaptées à leurs compétences et à leurs désirs.

Il leur sera également demandé de vouloir bien tenir informé le Service de la suite donnée aux propositions transmises par son intermédiaire.

Comme celle du Service Auteurs-éditeurs, l'activité du Service Auteurs-Médias Audiovisuels est entièrement gratuite.

N.B. – Le Service n'étant pas qualifié pour agir comme mandataire des auteurs, il ne pourra prendre en charge ni l'orientation des œuvres achevées, ni les différends pouvant naître à propos des contrats, des réalisations, etc. Pour toutes ces questions, il aiguillera ses consultants vers les producteurs, les associations, les sociétés ou les syndicats habilités à les examiner.

Ecrire à : *Jacques Bens, animateur du Service de Liaison Auteurs-Médias de L'Association pour la Création de la Maison des Ecrivains 28, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris.*

Téléphoner à : (1) 824.32.28 (de préférence le lundi après-midi et le mercredi).

ANNEXE 9

Dépêche AFP (base de données AGRA)

Festival contes - "Mots et merveilles", et les conteurs francophones, à Saint-Rémy-de-Provence, (Bouches-du-Rhône), à l'initiative de la Maison des écrivains.

Pendant cinq jours, une cinquantaine de conteurs, venus du monde entier -dont Michel Tournier, Yvan Audouard, Jean-Pierre Chabrol, Eve Ruggieri, Per-Jakes Heliaz (France), Gilles Vigneault (Québec), Nacer Khemir (Tunisie), Roberto (Suisse), Tanh (Vietnam), Manfei Obin (Côte d'Ivoire), Abia Mukoko (Cameroun), Diakhite Ba (Mali), Sam Canarozzi (Etats-Unis), s'exprimant en français, animeront cette manifestation originale à la gloire des contes, légendes et histoires ressurgis de la tradition orale de leur pays.

Dans le cadre de ce festival se déroulera également une expérience de "contes inter-actifs", construction de contes à partir d'un dialogue sur minitels.

Enfin, un "arbre à palabres" sera le rendez-vous des conteurs occasionnels, porteurs d'histoires d'amour et d'aventures...

